

Hervé DOMENACH

Démographe – économiste

Directeur de recherche à l'IRD (ex. ORSTOM)

Migration *versus* mobilité : quelles mesures ?

Quelle est la nature de la migration moderne? Les changements de mode de vie, la mondialisation de l'information et de la communication, les écarts de richesse, le désenclavement des régions et des nations grâce au développement des moyens de transports

Les conséquences sur les pays de départ et d'accueil :

Pour le pays d'origine. — On a longtemps considéré que les transferts de devises des émigrés étaient une source de richesses supplémentaire pour le pays d'origine, dans la mesure où ils contribuaient à l'équilibre de la balance des paiements. En réalité, ces fonds sont rarement consacrés à des investissements profitables au développement; de fait, les investissements des émigrés dans leur pays d'origine ne sont pas directement productifs, leur préoccupation principale étant plutôt le logement et le bien-être de leur famille. De plus, les pays d'origine ne disposent pas toujours, loin s'en faut, de garanties sûres de valorisation des investissements, et n'offrent que rarement des avantages spécifiques pour les investissements de leurs ressortissants émigrés, voire même privilégient les investisseurs étrangers. Certains pays paraissent cependant avoir compris tout le bénéfice qu'ils pourraient retirer de la dynamique d'échange que peuvent susciter leurs ressortissants émigrés, et pris conscience des potentialités que représentent à la fois les enjeux financiers et le capital humain «interactif», c'est à dire les émigrés capables d'assurer des liens commerciaux durables entre deux nations.

pauvreté et de l'emploi précaire, et constituent de ce fait un coût potentiel supplémentaire pour toutes les garanties sociales que peuvent fournir le pays d'accueil. Les indicateurs retenus pour la mesure du coût social de l'immigration sont: d'une part, les prestations de transfert: allocations sociales, familiales, diverses et indemnités de chômage, et d'autre part, les coûts

la fois de faciliter une certaine mobilité des personnes, d'éviter les mécanismes rigides d'exclusion et de favoriser les situations d'échange économique. Que pèseront-elles à l'aune de la hiérarchie des espaces économiques et donc des dynamiques d'attraction de main-d'œuvre? probablement pas grand-chose à court terme mais elles vont probablement dans le bon sens, puisqu'une régulation harmonieuse passe certainement plus par la maîtrise globale des processus migratoires que par l'arbitrage sur un mode exclusif et policier en aval. On peut se poser la question de savoir si, plutôt qu'un large catalogue de mesures diverses, il ne serait pas préférable de privilégier quelques mesures modestes mais dont on assurerait très concrètement le résultat dans une première phase, afin d'offrir aux migrants des garanties fermes à moyen terme.

Enfin, les flux de migrants liés à la formation et la fuite des cerveaux méritent une attention particulière en raison de l'impact à long terme des choix politiques. De ce point de vue, la France ayant longtemps bénéficié d'une situation favorable en raison de son histoire coloniale, n'a pas actuellement de politique engagée "d'attraction-valorisation" et n'est plus vraiment compétitive. Le gouvernement actuel semble s'en préoccuper mais il y a beaucoup à faire et notamment en direction de pays partenaires non-francophones, afin d'équilibrer les filières et les réseaux d'échanges multiformes, qui sont précisément les supports du partenariat que tout le monde politique déclare souhaiter.

La question des réfugiés

La Convention de Genève qui a consacré le droit d'asile et intéressait surtout les réfugiés politiques ne correspond plus très bien aux exigences du nouvel ordre économique mondial. Comment définir un authentique réfugié politique, et comment le distinguer d'un réfugié économique ou d'un migrant clandestin ? On estime entre 15 et 18 millions le nombre de réfugiés dans le monde et probablement encore plus de "personnes déplacées". Contrairement à une idée reçue, la grande majorité d'entre eux sont hébergés dans les pays les plus pauvres, ce qui pose directement la question du rôle de la communauté internationale en la matière et notamment du Haut Commissariat aux Réfugiés.

Or, la France s'est retirée du HCR en 1996 au motif que les consultations faisaient double emploi avec les actions menées dans le cadre de l'Union européenne, ce qui est en partie vrai mais la marginalise beaucoup puisque l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède font partie du réseau informel constitué par les 15 plus importants bailleurs de fond du HCR.

L'Union européenne cherche le moyen de "modifier, compléter ou remplacer" le

communautés immigrées, leur implantation, leur mode d'intégration... La gestion socio-politique des migrants devient aussi importante que leur gestion économique, et la rentabilité conjoncturelle des flux de migration clandestine (flexibilité de la main-d'œuvre et ajustement de l'offre et de la demande de travail par le bas) a désormais un prix politique et sociétal, tant pour les sociétés de départ que pour celles d'accueil.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ces multiples enjeux à terme qui résulteront d'une part de l'accroissement brutal de la mobilité humaine sous toutes ses formes, et d'autre part des processus migratoires modernes qui impliquent de fortes dynamiques de réseaux.

C'est pourquoi, par delà les études classiques de contribution des migrations de main-d'œuvre à la croissance économique, il est de plus en plus nécessaire de développer des réflexions articulées autour de corrélations sociétales entre les phénomènes migratoires et le développement durable, la transformation des espaces ruraux, l'identité culturelle et religieuse, les réseaux, les nationalités, les minorités ethniques, etc. En somme, le temps semble ainsi venu de plaider en faveur d'une réflexion globale sur la migration, c'est-à-dire littéralement, d'une "*migratologie*", qui permette d'appréhender la modernité migratoire selon les mutations sociétales en cours dans les pays impliqués.

BIBLIOGRAPHIE

- DOMENACH Hervé, 1996, De la migratologie, Revue européenne des Migrations Internationales, Vol. 12 - N° 2, pp. 73-86.
- DOMENACH Hervé et PICOUET Michel, 1995, Les Migrations, PUF, collection "Que sais-je ?" n° 224, 128 pages.
- MARMORA Lelio, 1998, Las políticas migratorias, OIM / Alianza Editorial, 441 p.
- OCDE, 1994, Migrations Internationales et développement, Editions de l'OCDE, 344 p.
- ONU, 1998, World Population Monitoring, International migration and development, ST/ESA/SER.A/169, 204 p.
- ZLOTNIK Hania, 1993, International migration : causes and effects in Beyond the numbers, Ed. Mazur, Island Press, pp. 359-377.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité
Ministère des Affaires Etrangères

*EXAMEN ET EVALUTATION DE L'APPLICATION DU
PROGRAMME D'ACTION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT (1994)*

Contribution de la France

*A LA 21^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L' ORGANISATION DES NATIONS UNIES*

New York

30 juin – 2 juillet 1999

ANNEXES

Ce document présente la quasi totalité des contributions qui ont permis de réaliser le rapport de synthèse officiel de la France évaluant l'application du programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire en 1994.

Il comprend deux volets :

- *la relation entre population et développement dans le monde, page 3*
- *les questions de population sur le territoire français, page 111.*

Chaque contribution est publiée sous la responsabilité de son auteur.

